

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans Mécénat

Lier durablement les entreprises à leur territoire

La Ville d'Orléans a choisi d'engager **une politique de mécénat innovante** reposant à la fois sur les dispositions récemment offertes aux collectivités en la matière et sur l'émergence d'un sentiment de fierté et d'appartenance vis-à-vis de notre territoire.

Il s'agit pour la Ville d'Orléans de se doter d'une stratégie partenariale à la fois **plus lisible et plus cohérente, basée sur le partage de valeurs communes**.

En associant les entreprises à la dynamique et au rayonnement du territoire, Orléans renforce le lien entre le monde économique et l'intérêt général **au profit du développement des actions sociétales, culturelles et événementielles menées pour les Orléanais**.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT

- Renforcer le lien entre les entreprises, les habitants et le territoire
- Associer davantage le secteur privé à la dynamique et au rayonnement du territoire
- Développer un réseau d'influence
- Diversifier les ressources de financement
- Augmenter la capacité d'investissement de la collectivité et accélérer les projets

LES ÉTAPES DE SA MISE EN ŒUVRE À ORLÉANS

Sur la base d'un état des lieux des pratiques en cours au sein de la collectivité, la Mairie a fait le choix, plutôt que de recourir à un cabinet extérieur, de recruter un responsable de la stratégie de partenariat et des mécénats. L'enjeu est de développer un lien sincère et durable entre les entreprises - futures mécènes, et leur territoire.

Les mécènes sont ainsi associés aux valeurs portées par la collectivité, le territoire, et les projets.

Le calendrier

2016 :

- Recrutement d'un responsable de la stratégie de partenariat et des mécénats
- Diagnostic de l'action menée jusqu'à ce jour
- Définition des axes à développer pour une action innovante

2017

- 1^{er} trimestre : Rédaction d'une charte, élaboration de l'offre, création des outils, mise en place de l'organisation, sourcing des projets, démarrage de la prospection
- Avril : Réalisation d'un catalogue de prestation et des propositions sur-mesure
- Mai : Vote de la délibération au Conseil Municipal de Mai
- Juin : Constitution du Cercle Orléans Mécénat

LES PROJETS ORLÉANAIS À SOUTENIR

- le Festival de Loire
- Les Voix d'Orléans
- Le MOBE
- Le musée des Beaux-Arts
- Les boîtes à livres
- L'animation des quais
- Les clubs coup de pouce CLÉ
- Le Hors les murs Culture
- L'Orchestre symphonique
- Le Conservatoire (achat d'instruments)
- Le Set Électro
- Le festival Rendez-vous Conte
- L'Orchestre Symphonique
- La Scène Nationale
- Jazz à l'Évêché
- Solidarité internationale (Parakou)
- La politique sportive
- A la carte : sur proposition des mécènes.

DÉFINITION DU MÉCÉNAT TERRITORIAL

Le mécénat territorial se distingue du sponsoring en ce qu'il naît de la recherche de synergies, entre acteurs publics et privés, en faveur du développement économique et social du territoire et de la promotion de ses valeurs.

Les contreparties pour les mécènes

- Un affichage des valeurs maîtresses de l'entreprise
- Des contreparties en communication et relations publiques, facultatives. Leur valeur doit néanmoins demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don
- Un avantage fiscal : tant pour les entreprises que pour les particuliers, le don ouvre droit à une réduction d'impôt qui est matérialisée par un reçu fiscal de don aux œuvres

Les conditions pour bénéficier du mécénat

- L'activité n'est pas lucrative, elle n'entre pas dans le champ concurrentiel
- Elle ne profite pas à un nombre restreint de personnes,
- Sa gestion doit être désintéressée
- Elle doit avoir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue française ou des connaissances scientifiques.

Les chiffres clé

- 3,5 milliards d'€ en 2015 consacrés au mécénat par les entreprises.
+25% en 3 ans !
- 15 % des entreprises sont mécènes soit environ 170 000 entreprises.
- 81 % des actions de mécénat d'entreprise ont lieu au niveau local ou régional

Quel budget consacré au mécénat ?

- > 10 000 € pour les entreprises de + de 250 salariés
- Entre 1 000 € et 5 000 € pour les PME et TPE
- 3 entreprises sur 4 considèrent les contreparties comme non déterminantes

Sources : Admical (association de diffusion de la pratique du mécénat), EY étude septembre 2016 « Les collectifs à l'heure du mécénat »